

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren
Delibero Erregistroaren Agiria**

OBJET / GAIA

**Tarifs loyers
appartements
communaux 2019**

DATE DE CONVOCATION :
DEIALDIAREN DATA :
19 novembre 2018

Nombre de conseillers en
Exercice / ordezkarien kopuru
orokorra : 29

Nombre de présents /
hor zirenak: 25

Nombre de votants /
bozkatu dutenak : 29

SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame **Bernadette JOUGLEUX**, maire.

Etaient présents / Hor zirenak : Mme Bernadette Jougleux, Maire, M. Christian Devèze, Mme Eliane Noblia, M. Frédéric Bardin, Mme Pascale Lespade, M. Didier Irastorza, Mme Eliane Aizpuru, M. Henri Saint Jean, Mme Anne-Marie Pontacq, adjoints, M. Vincent Bru, M. Vincent Goytino, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Patrice Dor, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Argitxu Hirigoyen, M. Jean-Noël Magis, M. Peio Etchelecu, M. Roger Barbier, Mme Carmen Gonzalez, M. Pascal Bourguet, Mme Véronique Larronde, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : Mme Yolande Huguenard, Mme Corinne Othatceguy, Mme Maryannick Hirigoyen, M. Camille Jenvrin, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : Mme Yolande Huguenard à Mme Christiane Hargain-Despéries, Mme Corinne Othatceguy à Mme Eliane Noblia, Mme Maryannick Hirigoyen à Mme Carmen Gonzalez, M. Camille Jenvrin à Mme Bernadette Jougleux.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, Mme Argitxu Hirigoyen est désignée secrétaire de séance.

Sur proposition de M. Devèze, adjoint, après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe ainsi qu'il suit les montants des loyers des appartements communaux :

- Villa St Joseph (petit F3) : 462 €/mois à compter du 01.08.2019
- Villa St Joseph (F3) : 696 €/mois à compter du 01.01.2019
- Ecole élémentaire publique : 584 €/mois à compter du 01.02.2019
- Presbytère : 317 €/an à compter du 01.01.2019
- Ecole Bas-Cambo : 479 €/mois à compter du 01.10.2019
- Centre Denentzat 1 : 579 €/mois, garage : 43 €/mois à compter du 01.02.2019
- Centre Denentzat 2 : 486 €/mois, garage : 43 €/mois, à compter du 01.01.2019
- Maison mitoyenne rue Poupel 1 : 727 €/mois à compter du 01.09.2019
- Maison mitoyenne rue Poupel 2 : 702 €/mois à compter du 01.01.2019
- Office de Tourisme (1^{er} étage) : 561 €/mois à compter du 01.01.2019
- Office de Tourisme (2^{ème} étage) : 428 €/mois à compter du 01.01.2019
- Maison Laborde (1^{er} étage) : 428 €/mois à compter du 01.06.2019
- Maison Laborde (2^{ème} étage) : 428 €/mois à compter du 01.09.2019
- Conciergerie cimetière : 198 €/mois à compter du 01.01.2019
- Conciergerie piscine : 223 €/mois à compter du 01.01.2019
- Appartement Arnaga : 376 €/mois à compter du 01.08.2019

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



Bernadette JOUGLEUX
Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 27/11/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 27/11/2018